



Chemin d'Herbuchenne, 1 bte 4
5500 DINANT
Tél : 082/21.30.60
www.eafcdinant.be

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Pour qui ?

Tout public à partir de 16 ans.

Admission sur base du Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI OU C2D) ou de la réussite d'un test d'admission.

Un mot sur le métier...

L'agent des forêts est chargé d'assurer des missions pratiques, administratives et de police, dans les domaines de la forêt mais aussi de la chasse, de la pêche et de la conservation de la nature, en concertation avec les milieux concernés.

Il élabore les plans d'aménagement des forêts et les règles d'exploitation de travaux, dans le respect du Code forestier. Il coordonne et mène également des actions sur l'ensemble de son territoire afin de garantir l'application de la loi sur la Conservation de la Nature et du décret sur les parcs naturels dont il s'occupe. Il assure enfin la mise en application et le respect de la loi sur la chasse et la pêche, élabore des projets de réglementation sur ces thèmes avec les acteurs concernés et coordonne la mise en œuvre des plans de gestion piscicole et halieutique [1]. Il est également chargé de gérer les piscicultures domaniales et participe au recensement, au suivi, à la préservation et à l'amélioration du caractère sauvage ainsi qu'à l'évaluation de l'impact des espèces concernées sur le milieu.

L'agent des forêts possède la qualité d'officier de police judiciaire (OPJ) à compétence restreinte. Dans ce cadre, il est habilité à sanctionner les délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières dont il a la charge. Il assure aussi des missions de sensibilisation au respect de la nature et de la faune lors de journées spécifiques, la création de brochures destinées au public, etc. La rédaction de rapports et la participation à des réunions font aussi partie de son quotidien.

[1] La gestion halieutique peut être définie comme « la science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques ». Elle s'intéresse aux différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce). (Wikipédia)

<https://metiers.siep.be/metier/agent-forets/>

L'étudiant devra suivre différents modules de formation (en 3ans) afin d'acquérir un maximum de connaissances pour exercer ce métier.

La formation demande un prérequis en mathématique et en français

La réussite de toutes les UE permet l'obtention d'un certificat de qualification d'agent technique de la nature et des forêts correspondant au certificat de qualification d'agent technique de la nature et des forêts délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

Programme et dossier pédagogique disponibles sur demande au secrétariat de l'établissement.

Où ?

Etablissement d'enseignement pour adultes et de formation continue

Chemin d'Herbuchenne, 1 bte 4 à 5500 DINANT

Horaire ? (Sous réserve de modifications et d'un nombre d'étudiants suffisant)

Du lundi au jeudi, du 28/08/23 au 04/07/24, de 18h00 à 21h20.

Renseignements et inscriptions ?

Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 14h00 à 19h00 à partir du mardi 30 mai 2023.

Pour l'inscription, il faut obligatoirement vous munir de votre carte d'identité, du montant du droit d'inscription (+/-150,00€, en fonction des UE choisies) et de votre titre d'Etude.

Tél : 082/21.30.60

E-mail : direction@eafcdinant.be

Site : www.eafcdinant.be

Journée portes ouvertes le mercredi 26 avril 2023 de 14h00 à 19h00